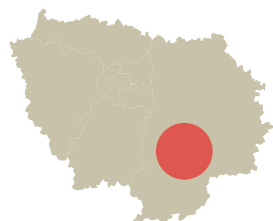


# RENATURATION ET RESTAURATION DES BERGES DE L'YERRES

Villeneuve-Saint-Georges (94)

Prise d'initiative



L'opération de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration de la zone humide du quartier Blandin-Belle Place à Villeneuve-Saint-Georges s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Ce projet vise l'amélioration de la résilience de la commune au risque inondation. C'est le premier projet de désartificialisation des sols de l'EPA ORSA fédéré avec Grand Paris Aménagement.

## PROGRAMMATION

- ▶ Acquisition de 174 parcelles sur 9 ha environ
- ▶ Sécurisation des biens
- ▶ Démolition des constructions
- ▶ Renaturation des berges libérées
- ▶ Restauration de la zone humide

## CHIFFRES-CLÉS

- ▶ **27 juin 2011** : création d'un Espace Naturel Sensible sur les berges de l'Yerres
- ▶ **Juin 2016 et janvier 2018** : dernières crues inondant l'ensemble du secteur
- ▶ **Juillet 2018** : prise d'initiative par l'EPA ORSA
- ▶ **18 novembre 2019** : signature de la convention de financement
- ▶ **Durée de la convention phase 1** : 10 ans
- ▶ **39 millions d'euros** d'investissement total

## LES POINTS FORTS

Le projet va permettre de :

- Résoudre la problématique du mal-logement dans ce quartier et lutter contre la présence de marchands de sommeil ;
- Améliorer la résilience de la commune au risque inondation par l'élargissement de la zone d'expansion des crues ;
- Valoriser des milieux potentiellement riches d'un point de vue écologique ;
- Restaurer des berges naturelles et une zone humide ;
- Transformer le paysage par la réouverture d'un cours d'eau enterré ;
- Aménager des accès et des cheminements publics.

## LES DESSERTES

Le quartier Blandin-Belle Place bénéficie d'une bonne accessibilité départementale et régionale.

- Le RER D relie la commune à la Gare de Lyon en 15 minutes, et au centre de Paris en 25 minutes.
- Le quartier bénéficiera d'un itinéraire cyclable le long des berges de l'Yerres qui permettra, entre autre, de rejoindre les berges de Seine.

## PARTENAIRES DU PROJET, RÉPARTITION DE L'INVESTISSEMENT ET MAÎTRE D'ŒUVRE

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie : 50%
- La Métropole du Grand Paris : 19%
- Le département du Val de Marne : 14%
- L'Établissement Public Territorial Grand Orly – Seine Bièvre et la commune de Villeneuve-Saint-Georges : 9%